



Accès administration nom de domaine

Par **WIKIWEB**, le **02/09/2014** à **22:53**

Bonjour, rn rn j'ai un site internet créé par une agence qui me coûte très cher. rn à l'heure actuel je compte passé par un nouveau prestataire plus professionnel et moins cher pour un nouveau site web. rn si je résilie mon contrat je dois m'acquitter du restant du contrat soit 2 ans de prestation. rn rn Mon nouveau prestataire a besoin de se connecté à mon nom de domaine afin de rediriger l'ancien site vers le nouveau. rn je précise que le nom de domaine est a mon nom, j'en suis propriétaire mais il a été commandé par mon 1er prestataire auprès de la Ste GANDI. rn rn Mon ancien prestataire refuse de me donner l'accès à l'administration de mon domaine il m'oblige a résilier mon contrat avant alors que le nom de domaine est m'a propriété. rn rn quels recours ? rn merci pour votre aide. [smile25]

Par **moisse**, le **03/09/2014** à **08:09**

Bonjour, rn Peut-être déjà commencer par contacter GANDI. rn Ils vous préciseront peut-être qui est réellement propriétaire de ce nom que vous pensez vôtre. rn Un petit "whois" ne serait pas inutile non plus.

Par **alterego**, le **03/09/2014** à **08:52**

Bonjour, rn rn Propriétaire du nom de domaine vous résiliez un contrat en cours, le prestataire de l'époque ayant contracté en qualité de mandataire pour votre compte, vous devez acquitter l'hébergement de votre site jusqu'au terme du dit contrat. rn rn Avez-vous lu les conditions contractuelles avant de prendre votre décision de changer d'hébergeur ? rn rn Cordialement